

Correspondance entre l'article du CESEDA et la situation du demandeur
 (dans le menu déroulant sur <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>)

ETUDIANT	
ETUDIANT- PROG MOBILITE	
MINEUR SCOLARISE	
STAGIAIRE	
PASSEPORT TALENT Ceseda L313-20 1°	> activité professionnelle salariée et a obtenu dans un établissement d'enseignement supérieur habilité au plan national un diplôme au moins équivalent au grade de master ou figurant sur une liste fixée par décret, soit est recruté dans une entreprise définie à l'article 44 sexies-0 A du code général des impôts ou dans une entreprise innovante reconnue par un organisme public
PASSEPORT TALENT Ceseda L421-9	> activité professionnelle salariée et a obtenu, dans un établissement d'enseignement supérieur habilité au plan national, un diplôme au moins équivalent au grade de master ou figurant sur une liste fixée par décret
PASSEPORT TALENT Ceseda L421-10	recruté dans une jeune entreprise innovante réalisant des projets de recherche et de développement, ou dans une entreprise innovante reconnue par un organisme public pour exercer des fonctions en lien avec le projet de recherche et de développement
PASSEPORT TALENT Ceseda L313-20 2°	> emploi hautement qualifié, pour une durée égale ou supérieure à un an, et justifie d'un diplôme sanctionnant au moins trois années d'études supérieures ou d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans d'un niveau comparable. Cette carte, d'une durée égale à celle figurant sur le contrat de travail, porte la mention " carte bleue européenne "
PASSEPORT TALENT Ceseda L421-11	> emploi hautement qualifié, pour une durée égale ou supérieure à un an, et justifie d'un diplôme sanctionnant au moins trois années d'études supérieures ou d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans d'un niveau comparable
PASSEPORT TALENT Ceseda L313-20 3°	> mission entre établissements d'une même entreprise
PASSEPORT TALENT Ceseda L421-13	> mission entre établissements d'une même entreprise
PASSEPORT TALENT CHERCH	
PASSEPORT TALENT Ceseda L421-14	> diplôme équivalent au grade de master qui mène des travaux de recherche ou dispense un enseignement de niveau universitaire
PASSEPORT TALENT CHERCH mobilité	
PASSEPORT TALENT Ceseda L421-14	> diplôme équivalent au grade de master qui mène des travaux de recherche ou dispense un enseignement de niveau universitaire
PASSEPORT TALENT Ceseda L313-20 5°	> diplôme équivalent au grade de master ou pouvant attester d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans d'un niveau comparable et qui, justifiant d'un projet économique réel et sérieux, crée une entreprise en France
PASSEPORT TALENT Ceseda L421-16	> diplôme équivalent au grade de master ou pouvant attester d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans d'un niveau comparable et qui, justifiant d'un projet économique réel et sérieux, crée une entreprise en France
PASSEPORT TALENT Ceseda L313-20 6°	> justifie d'un projet économique innovant, reconnu par un organisme public
PASSEPORT TALENT Ceseda L421-17	> justifie d'un projet économique innovant, reconnu par un organisme public
PASSEPORT TALENT Ceseda L313-20 7°	> investissement économique direct en France